

EUROMÉTROPOLE EUROMÉTROPOLE DE METZ

MAISON DE LA MÉTROPOLE = 1 Place du Parlement de Metz = CS 30353 = 57011 METZ CEDEX 1 T. 03 87 20 10 00 = F. 03 57 88 32 68 = eurometropolemetz.eu

Nombre de membres au Conseil Métropolitain :

101 titulaires – 42 suppléants

Conseillers en fonction 101 titulaires - 42 suppléants

Conseillers présents : 64 Dont suppléant(s) : 0

Pouvoirs : 19

Absent(s) excusé(s) : 30

Absent(s): 7

Date de convocation : 26 septembre 2023

Vote(s) pour : 8

Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 octobre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-17.3:

Report sur le présent mandat des reliquats de fonds de concours attribués sur le mandat précédent.

Rapporteur: Monsieur Patrick GRIVEL

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,

VU le Budget Primitif 2021 approuvé par le Conseil métropolitain du 8 mars 2021 créant l'Autorisation de Programme 2021-2026,

VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 15 septembre 2023,

VÚ l'avis de la Commission Ressources et Stratégie en date du 20 septembre 2023,

VU l'avis du Bureau métropolitain du 25 septembre 2023.

CONSIDERANT les reliquats supérieurs à 1 000 € des crédits non versés pour un fonds de concours attribué lors du mandat précédent,

DECIDE d'annuler les crédits attribués mais non versés supérieurs à 1 000 € du précédent mandat sur les précédentes autorisations de programme, selon le tableau présenté en annexe, DECIDE d'abonder l'Autorisation de Programme 2021-2026 des crédits attribués mais non versés pour un montant total de 95 538 € pour les communes d'Amanvillers (2 847 €), Ban-Saint-Martin (11 675 €), Jussy (15 829 €), Lessy (11 060 €), Metz (50 762 €), Pournoy-la-Chétive (2 169 €), Vernéville (1 196 €).

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

MET?

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Marjorie MAFFERT-PELLAT



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS

Vendredi 15 septembre 2023

La commission d'attribution des fonds de concours s'est réunie à la Maison de la Métropole, le vendredi 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry HORY, Maire de Marly, Vice-Président en charge des finances et président de la commission.

Etaient présents :

Représentants titulaires: T.HORY (Président, Marly), M.MICHEL (Pournoy-la-Chétive), R.PEULTIER (Rozérieulles), N.SPORMEYEUR (Saulny), M.WEBERT (Pouilly), P.GRIVEL (Laquenexy), C.ANCEL (Châtel-Saint-Germain), J.BAUCHEZ (Moulins-lès-Metz), A.FRITSCH-RENARD (Metz),

Services: M.HUGUENOT-MARCHAL, T.COURONNE.

Etaient excusés :

F.GROSDIDIER (Président), F.ADDA (Woippy), J-L.BOHL (Montigny-lès-Metz), F.LOGIN (Amanvillers), P.HUBER (Chesny), D.DEFAUX (PLAPPEVILLE), S.ROUX (Mey)

Relevé de décisions sur les dossiers présentés

La Commission d'Attribution a émis un avis favorable sur les propositions suivantes :

- l'attribution d'un fonds de concours pour 16 projets et pour un montant total de 305 774 €. Les communes bénéficiaires sont : Ban-Saint-Martin, Chesny, Chieulles, Coin-sur-Seille, Metz, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Ste-Ruffine, Saulny.
- l'annulation de Fonds de concours précédemment attribués aux communes de Marly, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny.
- le report sur le présent mandat des reliquats de fonds de concours attribués sur le mandat précédent.

Sur la base de l'avis rendu par la commission, l'attribution d'un fonds de concours pour ces projets sera proposée au Conseil Métropolitain du 02 octobre 2023.

Le Président de la Commission

Thierry HORY, Maire de Marly

Reliquats de fonds de concours attribués sur le mandat précédent

Communes	Crédits attribués non versés supérieurs à 1 000 €	AP à déduire
AMANVILLERS	2 847 €	19IDMG02
BAN-SAINT-MARTIN	11 675 €	17IDMG02
JUSSY	15 829 €	19IDMG02
LESSY	11 060 €	19IDMG02
METZ	50 762 €	19IDMG02
POURNOY-LA-CHETIVE	2 169 €	20IDMG02
VERNEVILLE	1 196 €	18IDMG02
TOTAL	95 538 €	

Résumé de l'acte 057-200039865-20231002-2023-10-DC17-3-DE

Numéro de l'acte :

2023-10-DC17-3

Date de décision :

lundi 2 octobre 2023

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Report sur le présent mandat des reliquats de fonds de concours attribués sur le mandat

précédent

Classification:

7.8 - Fonds de concours

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le :

04/10/2023

Numéro AR:

057-200039865-20231002-2023-10-DC17-3-DE

Document principal:

99_DE-17-3.pdf

Historique:

03/10/23 16:39	En cours de créatior	ı	
03/10/23 16:40	En préparation	Catherine DELLES	
04/10/23 10:56	Reçu	Catherine DELLES	
04/10/23 10:57	En cours de transmi	ssion	
04/10/23 10:58	Transmis en Préfect	Transmis en Préfecture	
04/10/23 11:02	Accusé de réception	Accusé de réception reçu	